



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents: Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants: F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

Délibération n°2014/002606

Rapport n°4.1 - Opération « Jardiner, naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour le programme 2014-2015

**Opération « Jardiner, naturellement ! » -
Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon
pour le programme 2014-2015**

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué
Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 8 000 €
« Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 895 €

Résumé :

Depuis 2011, le CPIE de la Vallée de l'Ognon mène, en partenariat avec les enseignes régionales spécialisées dans le jardinage, le bricolage et le libre-service agricole, une large campagne de sensibilisation des consommateurs. L'objectif est de réduire l'utilisation des pesticides en zone non agricole en développant des solutions alternatives, conformément aux dispositions prises par le plan régional Ecophyto dont la charte « Jardiner, naturellement ! » est une opération phare. Pour sa nouvelle saison, le CPIE souhaite asseoir les partenariats déjà engagés et développer son action auprès du grand public, dans la continuité de ce qui a été initié ces dernières années. Le projet présenté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon étant éligible au titre du fonds « Sensibilisation à l'environnement » du Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention de 895 € pour la réalisation de la nouvelle édition de la charte « Jardiner, naturellement ! ».

I. La charte « Jardiner, naturellement ! »

Initiée en 2011, « Jardiner, naturellement ! » est une opération régionale de sensibilisation des jardiniers amateurs à l'utilisation de solutions alternatives aux produits chimiques.

Grâce au partenariat engagé avec les enseignes régionales spécialisées dans le jardinage, le bricolage et les libres-services agricoles, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la Vallée de l'Ognon a pu sensibiliser les particuliers en leur fournissant informations et conseils.

Pour cela, les magasins concernés ont signé une charte par laquelle ils s'engagent à former leur personnel, faire évoluer leurs conseils auprès des clients, mettre en avant les solutions alternatives et développer l'offre de produits alternatifs, et organiser des actions pour informer leurs clients.

Ces animations ont été relayées par la rédaction et la diffusion de fiches actions, reprenant divers thèmes, comme les pesticides, la gestion de l'eau, le compostage ou le paillis.

II. L'opération « Jardiner, naturellement ! » - Programme 2014 - 2015

Dans le cadre de son nouveau programme 2014-2015, le CPIE souhaite poursuivre son action et développer le réseau d'enseignes signataires de la charte d'engagement.

Le programme d'actions proposé par le CPIE concerne déjà une soixantaine d'enseignes des opérations précédentes auxquelles seront éventuellement associés d'autres magasins spécialisés volontaires. 6 enseignes du Grand Besançon ont ou vont signer la charte.

Le programme d'actions du CPIE s'attache à :

- la formation des vendeurs : elle permet de conseiller au mieux les clients et de leur proposer les produits les plus adaptés à leurs besoins. Elle est dispensée par des spécialistes de l'écologie et du jardinage respectueux. Les thématiques sont adaptées aux demandes,
- la réalisation et la diffusion d'outils de sensibilisation : les 10 fiches réalisées au cours de l'opération précédente seront conservées et diffusées dans les enseignes. Elles seront complétées par des fiches techniques rédigées pour les vendeurs,
- l'organisation d'animations en magasins : 130 animations sont déjà programmées au cours de l'année 2014 pour l'information des clients,
- l'organisation de week-ends portes ouvertes de jardins naturels,
- la participation à des événements déjà programmés : avec la tenue d'un stand par les salariés du CPIE de la Vallée de l'Ognon.

Les partenaires techniques et financiers sont nombreux : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conseils généraux du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, les syndicats de collecte et/ou traitement des déchets (SYDOM du Jura, SYBERT, Préval Haut-Doubs, SYTEVOM), les communes, communautés de communes et d'agglomération (Ville de Besançon, Grand Besançon Lons-le-Saunier, Sud Territoire), CPIE, conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté ...

Il est précisé ici que les collectivités sont sollicitées au prorata du nombre d'enseignes présentes sur leur territoire et au titre de leurs compétences respectives (gestion et qualité de l'eau, prévention des déchets toxiques, santé,...).

Budget prévisionnel de l'opération menée sur le territoire régional

	Montants exprimés en € TTC	
DEPENSES		
Formation des vendeurs : préparation, organisation, interventions, location de salles	11 240	
Réalisation des outils d'information : réalisation et impression des fiches techniques, animations en magasins (130), création et impression des panneaux de sensibilisation, conception des affiches pour l'ensemble de la Franche Comté...	72 810	
Organisation et animations spécifiques (we portes ouvertes, événementiels), communication	46 590	
Accompagnement et suivi des enseignes	12 740	
Evaluation de la démarche	7 280	
Coordination générale de la charte	8 320	
Total dépenses	158 980 €	
RECETTES		
Autofinancement	55 054	34.63 %
Subventions		
<i>Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse</i>	63 592	40 %
<i>Conseil général du Doubs</i>	9 145	5.75 %
<i>Conseil général du Jura</i>	5 875	3.70 %
<i>Conseil général de la Haute-Saône</i>	4 528	2.85 %
SYBERT	2 795	1.75 %
PREVAL	2 795	1.75 %
SYDOM du Jura	5 875	3.70 %
SYTEVOM	4 528	2.85 %
<i>Ville de Besançon</i>	1 678	1.05 %
<i>Ville de Lons-le-Saunier</i>	1 325	0.85 %
CC du Sud Territoire	895	0.56 %
Grand Besançon	895	0.56 %
Total recettes	158 980 €	

Pour cette action, le CPIE de la Vallée de l'Ognon sollicite une subvention de 895 € auprès du Grand Besançon.

La nouvelle opération proposée par le CPIE de la Vallée de l'Ognon s'inscrit dans la continuité de la précédente, pour laquelle le Grand Besançon a apporté, en 2012, son soutien à hauteur de 1 000 €, puis en 2013 à hauteur de 800 €. Elle permet d'accompagner les politiques mises en œuvre pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels, la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer une subvention de 895 € pour la réalisation de la charte « Jardiner, naturellement ! ».

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet porté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 895 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour la réalisation du programme 2014-2015 de l'opération « Jardiner, naturellement ! ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014